

Bordeaux, le 18 juillet 2025

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Interdictions de baignade sur les plages de Lisle, Tocane Saint Apre, Alles sur Dordogne, Domme (Pont de Cénac) et Port Sainte Foy pour cause de cyanobactéries et la plage de Groléjac du fait d'une contamination bactériologique**

Les plages de Lisle, Tocane Saint Apre, Alles-sur-Dordogne restent fermées à la baignade, les plages de Domme (Pont de Cénac) et Port Sainte Foy sont également interdites à la baignade suite aux résultats d'analyses du 17 juillet 2025 qui mettent en évidence la présence de toxines.

De plus, la plage de Groléjac est interdite suite à une contamination bactériologique (E.Coli) mise en évidence le 17 juillet également.

Les plages de Limeuil, Saint Julien de Lampon, Castelnaud la Chapelle, Coux et Bigaroque font l'objet d'une surveillance renforcée.

#### **I Pourquoi ces interdictions ?**

**Afin de protéger la santé des baigneurs**, l'ARS Nouvelle Aquitaine, via ses délégations départementales, est en charge du **contrôle de la qualité des eaux de loisirs** (eau du littoral, baignade en eau douce, piscines), **en complément de l'auto-surveillance qui doit être effectuée par les personnes responsables des eaux de baignade (PREB)** : collectivités locales, gestionnaires de camping, ...

**L'ARS contrôle uniquement les eaux des sites de baignades qui sont recensés** par les collectivités (mairie, département, communautés d'agglomération, ...) **et déclarés par ces dernières. Elle n'effectue pas de contrôles sur l'ensemble des cours d'eau.**

Les contrôles des eaux douces repose sur :

- Des analyses microbiologiques (E. Coli, Entérocoques)
- La surveillance de la prolifération des cyanobactéries

En cas de mauvais résultats, **l'ARS recommande la fermeture temporaire de la baignade aux personnes responsables des eaux de baignade (maires ou aux gestionnaires du site)**. Un nouveau contrôle est alors programmé pour permettre une éventuelle levée d'interdiction.

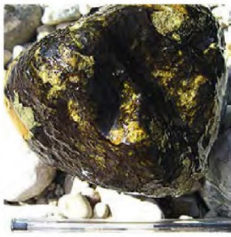
**Lorsque la qualité des eaux de baignade ne répond pas aux normes, le Maire doit interdire la baignade et en informer le public. C'est le cas pour les sites interdits à la baignade sur la Dordogne (affichage).**

**Les activités nautiques comme le canoë ou le kayak restent possibles (en dehors des zones de baignade fermées), mais il est important de respecter quelques précautions :**

- Ne pas se baigner

- Éviter tout contact avec les amas d'algues

## I Cyanobactéries, E-Coli : quels risques pour la santé ?



*Biofilm à cyanobactéries  
Le biofilm est la pellicule  
glissante qui se développe au  
fond des rivières.*



*Floc  
Les flocs sont des biofilms détachés  
qui flottent en surface de l'eau.*

**Les cyanobactéries** sont des micro-organismes qui peuvent être présents dans les eaux des rivières ou des étangs. En se multipliant de façon anormale, elles peuvent produire de grandes quantités de toxines qui provoquent des troubles pour la santé, chez l'homme mais aussi chez l'animal (irritations de la peau, des yeux, de la gorge, boutons, maux de ventre, nausées, vomissements, maux de têtes, douleurs abdominales, douleurs articulaires, tremblements, voire atteinte sévère neurologique ou du foie).

Conformément à la réglementation\*, les **cyanobactéries planctoniques** (en suspension dans la colonne d'eau) **mais aussi les cyanobactéries benthiques** (dépôts, sur des substrats minéraux notamment) sont analysées.

Concernant les germes pathogènes recherchés (E. coli et entérocoques), ils peuvent entraîner les symptômes suivants : affections des voies respiratoires supérieures ; troubles gastro-intestinaux ; infections des oreilles et des yeux, dermatoses.

## I Les bons réflexes à adopter pour éviter les risques liés aux cyanobactéries en rivière

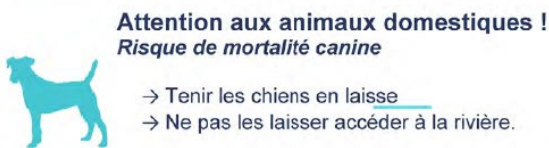
### Quelles précautions prendre vis-à-vis des cyanobactéries ?

#### Attention aux enfants !

- Ne pas ingérer d'eau, de biofilm ou de floc
- Ne pas se baigner en dehors des sites autorisés
- Ne pas jouer avec des bâtons ou des galets ayant été immergés ou avec des dépôts d'algues
- Ne pas les porter à la bouche
- Prendre une douche après la baignade

**En cas de symptômes, consultez rapidement un médecin.**

**Pour rappel, la baignade des animaux domestiques est strictement interdite dans les sites de baignades contrôlés.**



#### Attention aux animaux domestiques ! Risque de mortalité canine

- Tenir les chiens en laisse
- Ne pas les laisser accéder à la rivière.

→ Si un chien présente les symptômes suivants après avoir accédé à la rivière ou joué avec des bâtons ou des galets : tremblements, perte d'équilibre, nausées, yeux globuleux, bave...

**Consulter sans délai un vétérinaire**, en ayant récupéré si possible les éventuelles vomissures.

**Les animaux sont aussi vulnérables à ces toxines qui peuvent s'avérer mortelles** (petits organismes et ingestion de grande quantité d'eau).

**Pour plus d'informations**, concernant les risques pour les animaux, consultez la DDETSPP (direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités, et de la protection des populations - [ddetspp@dordogne.gouv.fr](mailto:ddetspp@dordogne.gouv.fr)) ou l'Office français de la biodiversité.

## I Quelques conseils pour passer de bonnes vacances

- 1- Se baigner dans des zones contrôlées ;
- 2- S'informer auprès des autorités locales sur la qualité de l'eau (les analyses doivent être affichées à l'entrée du site)
- 3- Respecter les interdictions de baignades ;
- 4- Eviter de se baigner après des orages violents qui peuvent altérer la qualité de l'eau

### **Pour plus d'informations**

<https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/qualite-des-eaux-de-baignade-0>

*\*Instruction [DGS/EA4/EA3/2021/76 du 6 avril 2021](#) relative à la gestion en cas de prolifération de cyanobactéries dans les eaux douces de baignade et de pêche récréative*

**Contact presse ARS Nouvelle-Aquitaine**

N° presse : 06 65 24 84 60

[ars-na-communication@ars.sante.fr](mailto:ars-na-communication@ars.sante.fr)